

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Aménagement	Source de la saisine : Auto-Saisine.	
Date de Dépôt : 03/04/2019	Date d'examen: 28/05/2019	
Décision n° 2019-15		
Date de validation officielle : 28/05/2019	Objet : AVIS Motion et commentaires du CSRPN Nouvelle-Aquitaine sur le Document Stratégique de Façade (DSF)	Vote Electronique ----- Exprimés: 31 ----- Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 1

Contexte de la demande

Le CSRPN Nouvelle-Aquitaine s'est auto-saisi de l'évaluation du projet de DSF lors de la séance du 3 avril 2019. Ce document constitue un cadre administratif et juridique important des futures actions concernant la préservation du patrimoine naturel maritime.

Examen du CSRPN.

Remarques générales

Les documents disponibles sont conséquents (plus de 1000 pages) et parfois redondants, ce qui ne simplifie pas la lecture. Les cartes et schémas, sous format .pdf, sont complètement illisibles. C'est particulièrement dommageable pour les cartes des « enjeux socio-économiques » (annexe 4), des « enjeux écologiques » (annexe 5) et des « objectifs stratégiques environnementaux » (annexe 6c) qui sont par ailleurs très incomplètes et comprennent des erreurs. Des zooms sur les zones rassemblant beaucoup d'informations nous semblent indispensables. Les délimitations entre les deux SRM du Golfe de Gascogne dans les différents documents ne sont pas toujours identiques (problèmes de projection sans doute) suivant les cartes.

Sur le fond, il faut saluer l'immense travail de collecte d'information qui a été réalisé avec un souci d'homogénéiser les fiches de l'annexe 6c. Pour autant, outre des oublis importants dans le diagnostic et la synthèse, les objectifs stratégiques restent peu ambitieux et les indicateurs très sommaires dans la plupart des cas. Le paramètre D4 « réseaux trophiques » est absent de l'annexe 2 et est englobé avec D1 et D7 dans l'annexe 6c sur les « habitats pélagiques ». Pourtant, il constitue la seule approche écosystémique des paramètres de la DCSMM, et il est regrettable qu'il n'y ait aucun objectif environnemental d'envergure sur ce sujet (seulement 1 objectif stratégique général et 2 objectifs stratégiques particuliers). Notamment, il n'est pas fait mention de l'importance de préserver le fonctionnement des vasières (micro-phytobenthos) et des littoraux dominés par les phanérogames marines en faisant en sorte d'éviter ou de limiter au maximum les augmentations de turbidité et les risques d'étouffement liés aux activités anthropiques (travaux portuaires en particulier, dragages, déroctages, immersions près des côtes...).

Les enjeux du changement climatiques sont très peu pris en considération dans les objectifs stratégiques, notamment sur les questions sanitaires, sur les espèces non indigènes ou sur les analyses de non-atteinte du BEE de nombre d'espèces animales.

L'équilibre des secteurs géographiques ne nous paraît pas optimal dans les documents, avec notamment une sous-représentation des acteurs locaux de la côte basco-landaise (que ce soit dans les aspects socio-économiques, environnementaux ou de la recherche), ce qui est récurrent dans les documents stratégiques nationaux alors que parfois les données et analyses issues des programmes locaux sont utilisées (ex : travaux du programme ERMMA pages 121, 133 et 251 de l'annexe 1). Ainsi, les spécificités biogéographiques du sud de la nouvelle région aquitaine ne sont pas ou mal prises en compte dans les orientations stratégiques définies dans ce document.

Des questionnements se posent parfois sur l'exhaustivité des données utilisées, notamment quand l'organisme scientifique référent pour un paramètre de la DCSMM utilise presque uniquement les données qu'il a lui-même collecté alors que d'autres programmes scientifiques existent. Un travail collaboratif plus étendu aurait été préférable.

Remarques particulières

Nous nous interrogeons sur le régime d'opposabilité juridique. Pourquoi ce document a-t-il une portée plus faible que les documents équivalents à terre ?

Concernant la carte des vocations, pourquoi le **gouf de Capbreton** n'est-il pas intégré au secteur 6 « talus continental » alors qu'il est groupé avec la côte basque dans le secteur 4 ? Sur le plan fonctionnel, le gouf s'apparente plus au talus (cétacés, oiseaux, récifs profonds) qu'à la bande rocheuse littorale du Pays basque (récifs intertidaux et subtidaux, grottes sous-marines). Le gouf se situe en face des Landes et non du Pays basque (erreur dans le document de synthèse). Les deux grands canyons sous-marins, celui du **Cap Ferret** et celui de Capbreton sont peu valorisés dans le diagnostic, parfois même ignorés dans le document de synthèse, au risque de répéter les mêmes erreurs que lors de la proposition de désignation des zones Natura 2000 offshores (réf. : avis 2014 et 2017 du CSRPN Nouvelle-Aquitaine). La géomorphologie du gouf de Capbreton est unique en Europe. Dans l'annexe 5, les deux canyons sont mal positionnés sur la carte des enjeux écologiques et les enjeux sur les habitats profonds et la mégafaune marine sont oubliés. Dans l'annexe 6c, les objectifs environnementaux du paramètre D1 ne prennent pas en compte la fréquentation de ces deux canyons par les cétacés et les oiseaux marins malgré la littérature abondante sur le sujet. Les récifs profonds de ces zones sont oubliés. Cela conduit à dire que ces deux canyons présentent des enjeux forts (mais dilués dans le reste des enjeux du talus) alors qu'ils devraient constituer des enjeux majeurs et spécifiques (annexe 5 et 8).

Le **lac marin d'Hossegor** est presque totalement oublié du document. Dans les éléments descriptifs du document de synthèse, du diagnostic et des enjeux écologiques, les herbiers à zostères naine et marine ne sont pas cités. Or, les herbiers de zostères marines (Habitats de la DHFF et OSPAR) du lac d'Hossegor sont suivis régulièrement dans le cadre de la DCE et constitue la limite biogéographique sud de l'écotype. De plus, ils abritent des espèces d'intérêt patrimonial dont l'anguille et les Syngnathidés. Les activités et pressions s'exerçant sur le lac sont ignorées hormis l'ostréculture (citée dans le diagnostic mais pas dans le document de synthèse). Pourtant, d'autres activités exercent des pressions importantes (dragage, pêche à pied, tourisme balnéaire et nautique, assainissement). L'habitat zostères n'est pas signalé non plus dans la carte de l'annexe 5.

Les **panaches fluviaux de la Charente et de l'Adour** sont ignorés dans le document de synthèse alors qu'ils ont des bassins versants importants (7^{ème} et 8^{ème} fleuves français). L'Adour présente notamment un panache évoluant du sud des Landes à la frontière espagnole et joue un rôle majeur dans la fonctionnalité des écosystèmes côtiers mais aussi dans les menaces liées aux polluants qu'il disperse. La lamproie fluviatile est oubliée dans les espèces migratrices dans le document de synthèse alors qu'elle est présente dans le diagnostic. Indiquer également dans ce document qu'on parle du Saumon atlantique et non d'une autre espèce.

Concernant les **mammifères marins et les tortues marines**, il manque un objectif important : la détermination des causes de mortalité. Ces causes sont appréhendées

uniquement au travers du prisme des captures accidentelles dans les engins de pêche, mais absolument pas étudiées sur le plan sanitaire. Pourtant, des épidémies peuvent exister chez les cétacés, comme en 1991 l'épidémie à Morbillivirus sur le Dauphin bleu et blanc en Méditerranée. Cela nécessite d'une part d'avoir des objectifs sur la réalisation de lieux d'autopsie et d'autre part d'avoir une filière d'analyses cohérente et financée. Les aspects zoonotiques et épidémiologiques de certaines maladies sont également éludés alors qu'ils sont essentiels pour anticiper des crises sanitaires (brucellose marine, tuberculose marine, maladie du rouget, anisakiases par exemple). Ces questions méritent d'être intégrées dans des objectifs communs aux paramètres D1 mammifères marins et D9 enjeux sanitaires.

Dans l'annexe 2, Les données bancarisées et analysées concernent des inventaires été/hiver des campagnes SCANS et SAMM pour estimer des abondances ainsi qu'un rapprochement avec les données des échouages. Les données PELGAS avril-juin annuelles sont utilisées pour estimer les abondances (prédictions) et la distribution. Il est dommage de ne considérer que les mois d'été pour quantifier les captures alors que le phénomène se passe essentiellement en fin d'hiver (voir les données du réseau RNE, qui ont plus de vingt ans d'ancienneté) ! Il est préjudiciable de ne pas utiliser les informations obtenues par les autres dispositifs (type ERMMA). Cela permettrait d'investiguer toutes les périodes de l'année et d'apporter une correction. D'ailleurs, de l'aveu même des rédacteurs la maturité de la méthodologie est qualifiée de « faible à moyenne » (p 253).

La carte des enjeux écologiques (annexes 5 et 8) reprise dans la synthèse prête à discussion. Sur le secteur 2 (côte sableuse), les enjeux portent autant sur les petits delphinidés que sur le Marsouin commun et doivent être qualifiés de majeur. Sur le plateau continental (secteur 5), le talus (secteur 6) et les canyons (secteur 4 pour le gouf de Capbreton), les enjeux concernent autant les petits delphinidés que d'autres espèces comme les baleines à bec, les cachalots ou les globicéphales. Ces enjeux doivent absolument apparaître dans le sud du golfe de Gascogne. Si le Rorqual commun est bien présent au large, d'autres grands cétacés (cachalots, baleines à bec, Orque, Baleine à bosses) méritent tout autant d'être intégrés dans les enjeux écologiques. Les données du diagnostic reposent uniquement sur les données SAMM et SCANS alors qu'elles devraient également intégrer les données du programme ERMMA qui a servi notamment à la réalisation de l'atlas des oiseaux et cétacés du sud Gascogne. Les enjeux pour les mammifères marins sur tous les secteurs précités doivent être considérés comme majeurs. Dans le D11, l'objectif environnemental sur les émissions impulsives de bruit concerne les activités de sondages géologiques mais également les activités militaires particulièrement éludées dans le document. Or, des études scientifiques montrent que l'impact des émissions sonores provenant d'opérations militaires peut être mortel pour un certain nombre d'espèces de cétacés (baleines à bec notamment). Les indicateurs méritent donc d'être précisés.

Pour les activités liées au « marine mammal watching », un objectif stratégique pourrait être l'édification d'une charte nationale ce qui rendrait l'indicateur 1 plus pertinent, et mieux encore établir une réglementation précise comme l'ont fait de nombreux pays (USA, Canada, Maurice...).

Concernant les **oiseaux marins**, les données « oiseaux » en mer de l'annexe 2 sont issues de PELGAS, voire de SAMM (il est difficile de savoir si les données ont été utilisées). Concernant les relevés SAMM, ce dispositif apporte beaucoup d'informations de qualité sur une grande échelle. Il présente aussi des limites. En particulier, les survols aériens ne permettent pas l'identification jusqu'à l'espèce dans de nombreux cas, ce qui questionne sur la pertinence des estimations d'abondance à l'espèce. Concernant PELGAS, la campagne n'a lieu qu'en avril – mai. Or, ce n'est pas la période la plus favorable pour observer les espèces d'oiseaux marins. Les diversités et les abondances sont maximales au cœur de l'hiver. Par ailleurs, les espèces présentes en été et qui comportent aussi des enjeux de conservation extrêmement importants (Puffin des Baléares, Océanite tempête etc.) ne sont pas traitées correctement.

L'analyse des abondances et de la distribution n'est pas estimée à l'échelle régionale (la sous-région utilisée dans l'annexe 2 prend en compte l'ensemble du Golfe de Gascogne, p275). Or, il existe des particularités régionales. Certaines espèces présentes dans le nord du Golfe sont

beaucoup plus occasionnelles dans le sud car notamment en limite de répartition (Fulmar, Mouette tridactyle, Pingouin torda ...) donc mal évaluées ici. Par exemple, il apparaît que les effectifs du Pingouin torda (p 286) n'ont pas diminué et sont en bon état écologique, ce qui s'avère tout à fait inexact pour le sud du golfe notamment en lien avec les changements climatiques (aspects largement publiés). Les deux espèces qui apparaissent avec des BEE non atteints (p286) ne sont pas les plus importantes pour le secteur, la Bretagne étant plus concernée par ces espèces.

La conclusion (p289) ne présente pas beaucoup de réflexion sur d'autres pistes pour expliquer les diminutions d'abondance ou les changements de distribution. Il est abordé uniquement l'aspect de la disponibilité en proies pour tout un groupe fonctionnel « oiseaux marins de surface ». L'absence d'analyse ou de prise en compte de la saisonnalité et des impacts du changement climatique est extrêmement préjudiciable.

La prise en compte des dispositifs d'observation locaux-régionaux et une approche plus collaborative permettraient de traiter correctement ces problématiques à toutes les périodes de l'année et à l'échelle géographique appropriée.

Dans l'annexe 6c, les sites d'hivernage pour les limicoles au sud du bassin d'Arcachon ne sont pas indiqués. La bibliographie est pourtant abondante sur le sujet. Des sites comme la baie de Txingudi (site Natura 2000 ZSC oiseaux !) doit apparaître. Dans les Landes, il est important de signaler les populations du Gravelot à collier interrompu ou du petit Gravelot (Réf. : Theillout A. et Collectif faune-Aquitaine.org. 2015. Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine. LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé, 511p).

Dans l'annexe 8 secteur 3 (Arcachon), seules les colonies de Sterne caugek, Huitrier pie et Goéland leucophée sont mentionnées mais d'autres oiseaux marins s'y reproduisent : Mouette rieuse, Goéland argenté, Goéland brun et Goéland marin. C'est aussi un secteur d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux marins migrateurs. Les peuplements hivernaux du sud Gascogne sont ignorés, en particulier ceux aux abords des canyons déjà cités. Les colonies nicheuses d'oiseaux marins au Pays basque sont absentes de l'annexe 5 et de l'annexe 8 secteur 4 (notamment Cormoran huppé ou Goéland leucophée) alors qu'elles sont abondamment documentées.

Concernant les enjeux sur les oiseaux marins (annexe 8), les qualifications sur le secteur 5 (plateau continental) et sur le secteur 4 (côte basque et gouf) doivent apparaître en majeur et non fort. En attestent les 40 ans de suivis largement documentés. Ces enjeux doivent également apparaître sur la carte de l'annexe 5 avec notamment les références scientifiques (Castège, I. & Milon, É., 2018. Atlas des oiseaux marins et cétacés du Sud Gascogne : De l'estuaire de la Gironde à la Bidassoa. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 280 p. (Patrimoines naturels ; 78) ; De Casamajor M-N et *al.*, Milieu vivant in Augris, C., Caill-Milly, N., De Casamajor, M.-N. (coord.), 2009 - Atlas thématique de l'environnement marin du Pays basque et du sud des Landes. 128 p. Édition Quae-Ifremer).

Concernant les **poissons marins**, si les objectifs du D3 « espèces commerciales » sont bien ciblés notamment en raison des contraintes imposées par la PCP, les objectifs du D1 sont peu ambitieux hormis sur les espèces halieutiques. Par exemple, il est regrettable qu'il n'y ait aucun enjeu basé sur la réalisation d'une liste nationale d'espèces protégées, voire d'une liste rouge nationale, pouvant conduire à des zones marines sous statut de protection. Seules les ZFHi/ZCH bénéficient d'objectifs stratégiques. Pour les espèces non commerciales, l'ambition sur leur préservation est inexistante. Il en est de même pour l'ensemble des céphalopodes. Cependant, l'objectif d'engager 1 PNA sur les élasmobranches est en revanche à promouvoir. Dans le D4 OE1, il serait plus juste de considérer les deux espèces de maquereaux et les deux espèces de chinchards présentes dans les captures commerciales. La pêche estuarienne dans l'Adour n'est pas indiquée dans l'annexe 1 alors que c'est le seul cours d'eau où le Saumon atlantique, la Grande alose sont exploités par la pêche professionnelle. Enfin, il est inquiétant de constater que la majorité des stocks exploités et évalué (6/10) n'atteignent pas le Bon Etat Ecologique et que la plupart des stocks ne sont tout simplement pas évalués faute de données

scientifiques.

Concernant les **habitats intertidaux**, l'enjeu écologique « hermelles » est oublié sur la côte basque alors qu'il fait l'objet d'une mesure spécifique du Docob Natura 2000 (enjeu prioritaire très fort) et que les placages très nombreux sur le littoral sont en cours d'évaluation scientifique (annexe 2 et 5). Ce récif a motivé la désignation du site en Natura 2000 et était déjà bien identifié dans les cahiers d'habitats Natura 2000 de 2004. Les champs de blocs (OE3 / indicateur 3) du Pays basque ont été omis dans les documents (réf. : Life PAPT).

Concernant les **habitats benthiques**, la collecte d'algues concerne aussi le Pays basque (*Gelidium*), donc l'indicateur 2 de l'OE3. Concernant l'évaluation des habitats benthiques (Bval en particulier), il semble que les données utilisées ne couvrent que la période 2012-2016, ce qui est dommage dans la mesure où des données stationnelles existent au moins depuis la mise en place de la DCE en 2006. Cela aurait permis de mieux cerner les sources de variabilité et le bruit de fond "naturel".

En Nouvelle Aquitaine, le caractère unique sur la façade métropolitaine des habitats marins rocheux (géomorphologie, facteurs abiotiques) et de leurs communautés associées (biogéographie), aussi bien dans le domaine intertidal que subtidal, justifie le fait qu'ils soient particulièrement considérés dans le document stratégique.

Concernant les **algues marines** de façon plus générale, le littoral sud-atlantique abrite une riche flore algale concentrée sur plusieurs secteurs (côtes rocheuses du littoral charentais, côte basque entre Biarritz et Hendaye, bassin d'Arcachon...). Les algues marines sont en outre concernées par diverses politiques publiques et plusieurs sont inscrites sur des listes de protection réglementaire. Elles sont identifiées comme un indicateur pour le suivi de la qualité d'habitats naturels marins. Pourtant, si ce groupe taxonomique a fait l'objet de certains travaux de recherche en écologie fonctionnelle, il subsiste un important déficit de connaissances sur le plan de l'inventaire du patrimoine naturel algal lié à plusieurs raisons : rareté des spécialistes engagés dans une approche naturaliste, difficultés d'étude, connaissances éparpillées, absence de partage des données sur une base nomenclaturale homogène... Aucun dispositif actuel partagé ne permet en outre de suivre l'état et l'évolution de la flore algale, et l'impact des pratiques sur les espèces à enjeux. Il importe ainsi de mieux identifier dans ce document stratégique les enjeux sur ce groupe et de cibler des objectifs stratégiques visant l'amélioration des connaissances sur des algues marines (inventaires, identification des enjeux patrimoniaux, suivi des espèces exotiques, etc.) afin de mieux permettre la préservation de ce champ méconnu du patrimoine naturel marin.

Concernant le paramètre D2 « **espèces non indigènes** » (ENI), les objectifs stratégiques portent uniquement sur la limitation de l'introduction, de la dissémination et du transfert de ces espèces. Il manque deux objectifs essentiels, la veille et surveillance de l'arrivée et de l'éventuelle prolifération de ces espèces à l'échelon national mais aussi à des échelons plus locaux et bien sûr la lutte à posteriori quand elle est possible. La taxonomie, ne serait-ce que de la macrofaune, est complexe et difficile à appréhender pour des non-spécialistes, c'est pourquoi la mise en place de stations de contrôles réguliers par des personnes compétentes dans les zones sensibles est nécessaire. De même, les demandes d'importation / introduction d'espèces exotiques pour des raisons économique-commerciales devraient systématiquement faire l'objet d'une enquête concernant les habitats environnant le site d'accueil (afin d'identifier d'éventuels "voies de fuite") d'une part et l'écologie de l'espèce afin de connaître ses potentialités invasives en tenant compte du réchauffement global d'autre part (évolution potentielle dans les conditions décrites par les différents scénarios d'évolution climatique du GIEC par exemple).

Concernant les **contaminants** dans le milieu (D8), il est surprenant qu'il n'y ait aucun objectif stratégique portant sur les analyses de l'eau (hors analyses DCE et eaux de baignade centrées sur quelques polluants métalliques et pesticides, certains microorganismes notamment coliformes et quelques phytotoxines). Les analyses sont concentrées sur les sédiments meubles, les bivalves et les poissons. Elles sont notoirement insuffisantes au regard des enjeux

sur l'émergence de substances colloïdales et de marées colorées. Par ailleurs, les connaissances actuelles mettent en exergue de nouveaux contaminants : microplastiques, médicaments, résidus de crème solaire, hormones...). Or, aucun de ces polluants émergents n'entre dans la constitution d'objectifs, ce qui dénote un manque d'anticipation et d'ambition.

Concernant les **macrodéchets**, les objectifs se limitent à réduire les apports alors que la création de filières de recyclage (engins de pêche, plastiques, déchets de bord, tri sélectif portuaire...) devrait constituer un objectif stratégique majeur.

Concernant les **pressions** s'exerçant sur les milieux naturels, le document de synthèse ne les hiérarchise pas ainsi que les impacts. Cela nuit fortement à la compréhension du document. Par ailleurs, certains choix posent question : par exemple, pourquoi le rejet de macro-déchets amateurs ou le dérangement des espèces n'est le fait que de la pêche professionnelle et pas de la pêche amateur ou de la plaisance plus simplement ? L'impact de l'éolien offshore sur les oiseaux et les chiroptères, signalé dans le document synthétique, ne l'est pas dans l'annexe 1. Le projet houlomoteur de l'Agglomération Pays basque n'est pas indiqué.

La présentation de la pêcherie basque est imparfaite (document de synthèse et diagnostic). En effet, le document insiste sur la présence d'une pêcherie industrielle. Cela concerne une cinquantaine de bateaux affiliés au Quartier maritime de Bayonne, mais ceux-ci n'exercent en réalité pas dans les eaux de l'Aquitaine ! En effet, ces bateaux exercent soit dans le Nord Gascogne (Irlande, Ecosse, Bretagne), soit au large de l'Espagne et même l'un d'eux à Dakar. Les impacts de ces bateaux sont donc à prendre en considération dans leur zone de pêche et pas dans leur quartier d'affiliation. La pêche professionnelle au Pays basque et dans les Landes (le port de pêche de Capbreton n'est pas signalé) composée d'une centaine de navires est donc essentiellement une pêche artisanale côtière et estuarienne au même titre que les autres pêcheries nommées.

Par ailleurs, l'analyse socio-économique des **coûts induits par la dégradation des milieux naturels** nous paraît très parcellaire. De nombreux coûts n'ont pas été envisagés :

- Les coûts des barrages anti-pollution sur les estuaires (alors que ces opérations sont par exemple indiquées dans le diagnostic, même si la donnée concernant le barrage de l'Adour est obsolète puisqu'il n'existe plus). Par ailleurs, le coût des nettoyages des plages en Pyrénées-Atlantiques n'est pas renseigné alors que cette donnée existe au Syndicat Mixte Kosta Garbia,
- Beaucoup d'opérations de sensibilisation ne sont pas recensées (réseau des CPIE, réseau des Aires Marines Educatives, très nombreuses associations locales...), seules les opérations de Surfrider Foundation sont mises en valeur,
- Les questions sanitaires sont envisagées uniquement au travers des réseaux de suivi alors qu'elles devraient englober d'autres éléments (par exemple, les coûts induits par le développement du parasitisme par *Anisakis spp.* sur les populations de poissons).
- Le coût de l'amélioration de la qualité de l'eau est abordé au travers de l'assainissement. Or, il revêt bien des aspects. Pour exemple, la fédération de recherche MIRA (jamais citée dans les documents) a porté un programme de recherche appelé « liga » concernant l'apparition d'une substance colloïde dans l'eau de mer en période estivale, et qui résulte notamment d'un excès azoté dans les apports d'eau douce.
- Le coût des programmes de recherche comporte des oublis majeurs. En effet, des programmes très importants ont été lancés ces dernières années sur le sud Gascogne. Le programme régional pluriannuel Micropolit porté par l'UPPA avec ses partenaires vise à évaluer la présence de micropolluants dans la chaîne trophique, l'eau et les sédiments de l'estuaire de l'Adour jusqu'au gouf de Capbreton. Par ailleurs, l'INRA de St Pée sur Nivelle (jamais cité dans les documents alors qu'on cite les laboratoires INRA exerçant sur les milieux terrestres !) étudie notamment le comportement des poissons migrateurs (ECOBIOPI), en particulier le Saumon atlantique, les lamproies, les aloses et l'Anguille européenne...

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A, après soumission au vote électronique, formule la motion suivante :

- De nombreuses omissions sur les enjeux présents dans le Sud du Golfe de Gascogne ont été identifiées, ayant vocation à être reprises dans le DSF.
- Ne serait-ce qu'avec seulement les éléments cités, le coût des dégradations des milieux naturels s'avère donc largement supérieur à ce qui est indiqué.
- Les effets cumulés et la synergie des pressions sont d'une façon générale mal évalués. La valeur patrimoniale des écosystèmes, à la fois en regard des services rendus par les écosystèmes aux activités anthropiques mais également liée à la perte directe de la biodiversité, n'est pas évaluée.
- Les travaux de recherche sur cet aspect doivent constituer un objectif stratégique pour à l'avenir pouvoir estimer le coût d'un impact lié à un projet par rapport au coût de la perte d'habitats et d'espèces.

L'évaluation ci-dessus et la motion sera :

- officiellement transmise aux commissaires enquêteurs chargés de conduire la consultation en cours pour le DSF,
- adressée au Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, au Préfet Maritime.
- Transmise au MNHN

A Bordeaux, le 28 Mai 2019.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL